

# Manifester pour l'avenir et pour la santé...

Jean Martin

Dr méd., membre de la rédaction



Au printemps dernier à Lausanne, on a vu une manifestation de jeunes militants pro-climat devant le Credit Suisse. Ils se sont retrouvés devant un tribunal [1]. Au début de l'été, des démonstrations similaires ont eu lieu devant l'UBS à Bâle et le Credit Suisse à Zurich. La police zurichoise a réagi très vigoureusement, ainsi que le Ministère public. Le petit-fils d'une amie femme de médecin a été interpellé et je suis interloqué par les méthodes utilisées. Citation: «Notre petit-fils de 17 ans était à Zurich: il a été mis en garde à vue pendant 24 heures, sans possibilité de contact avec l'extérieur. Il était accusé d'avoir entravé le passage vers les portes du CS – c'est-à-dire d'avoir occupé le trottoir. D'autres sont restés emprisonnés plus longtemps. Les membres du groupe ont reçu des amendes de 800 à 1600 CHF.»

La NZZ a publié le 19 juillet deux lettres de médecins, les Drs Hagnauer et Haemmerle, sur ce qu'on peut appeler des brutalités surprenantes, en se référant à des aspects de santé. «A côté des aspects juridiques [excès dans les mesures prises], les aspects psychologiques ne sont pas moins dramatiques. Des jeunes gens font preuve de désobéissance civile au nom de leur et de notre avenir et sont punis pour cela. Nous savons pourtant que le fait de se taire et de réprimer des angoisses rend malade – mais pas le fait de réagir activement aux dites angoisses» (P. Haemmerle, pédopsychiatre). De larges articles sont parus dans la presse, allemande comme romande (*Le Temps* et *24 heures* du 17 juillet). On relève que le Ministère public bâlois a été encore plus sévère. On nous a traités comme des criminels, dit une jeune femme.

Zurich est une des grandes places financières du monde et souhaite défendre ses «poules aux œufs d'or». Néanmoins, comment ne pas voir une disproportion marquée entre les faits et les réactions policières et des Ministères publics? Les faits, c'est une manifestation pacifique comme tant d'autres – et, nota bene, il n'est pas incompréhensible que des manifestants résistent quelque peu quand ils sont «évacués» *manu militari*. Faut-il rappeler que la proportionnalité est une base de notre ordre juridique? De même que l'interdiction de l'arbitraire.

Surtout, il importe d'apprécier les raisons de manifester. Le dérèglement climatique est incontesté (sauf par

quelques pourcents de négationnistes). Il représente des risques graves pour le milieu naturel et humain, en partie déjà concrétisés. Situation qui a, comme le montre le «Lancet Countdown on Climate and Health» régulièrement mis à jour, de sérieuses conséquences pour la santé.

Une partie importante de la jeunesse est très préoccupée – c'est de son avenir qu'il s'agit. Notamment en soulignant fortement que, pour freiner cette dramatique évolution, il faut que soit très limité, voire supprimé, l'emploi des combustibles fossiles («Keep them where they are, in the ground»); et qu'un moyen de le faire est de convaincre les places financières et les caisses de pensions de désinvestir ce secteur. Mais ces dernières mettent beaucoup de temps à admettre leurs rôles à cet égard.

Il est vrai que les manifestants ont créé des perturbations dans quelques villes mais, s'agissant des enjeux planétaires, les «puissances qui comptent», dont la finance, portent une responsabilité majeure dans des bouleversements bien plus graves. La question naïve (de bon sens?) est alors: «Qui devrait être interpellé et même sanctionné, comment et combien?» La juste mesure est-elle d'infliger des amendes et des nuits au commissariat à une jeunesse inquiète? L'important est de rendre attentive la société à des effets délétères critiques du modèle actuel de société – et de la faire évoluer.

La loi c'est la loi, et les autorités ont une certaine latitude de «taper fort» sur des éléments gênants. Dans le cas particulier, ce n'est pas ce qu'elles font de mieux. A vrai dire, doit encore être mentionné un aspect grave: les manifestants de Zurich et Bâle ont été soumis à des tests ADN; or la loi est très claire, cela n'est licite que dans des cas beaucoup plus graves. Selon le professeur D. Sprumont, de Neuchâtel, faire de tels tests était «totalement disproportionné. Il s'agit d'un vrai dérapage dont il faut s'inquiéter» [2]. Big Brother s'invite... Et La Fontaine l'a dit: «Selon que vous serez puissant ou misérable...»

## Références

- 1 24 heures du 19 juillet rapporte comment des ténors du barreau vaudois se sont engagés bénévolement pour défendre ces accusés.
- 2 Le Temps – T-magazine en ligne, 22 juillet 2019.

jean.martin[at]saez.ch